



## Préposé-e à l'entretien ménager

(Règle générale pour travailler dans les blocs sanitaires selon les besoins actuels)

### Service des infrastructures

À partir de 26,39 \$ selon l'expérience + bonification de 13 % en compensation des avantages sociaux  
Poste régulier saisonnier – 40 heures par semaine

#### Description sommaire du poste

Le ou la titulaire de cette fonction effectue diverses tâches pour veiller au maintien de la propreté des bâtiments sanitaires présents dans les différents parcs sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

#### Principales responsabilités

- Balayer, laver, décaper et cirer les planchers ainsi que nettoyer les tapis des salles utilisées, des salles de bain, des bureaux et des entrées.
- Nettoyer et désinfecter les salles de bain ainsi que leurs équipements et accessoires et s'assurer du remplissage des distributeurs de papier et de savon.
- Laver les équipements sanitaires.
- Nettoyer les surfaces extérieures des bâtiments et vider les cendriers.
- Procéder à l'époussetage des bureaux et des boiseries.
- Ramasser et vider les poubelles ainsi que le recyclage et le compost.
- Vider les lave-vaisselles et nettoyer les électroménagers.
- Laver et nettoyer les vitres, vitrines, comptoirs, etc.
- Préparer et ranger les salles, tables, chaises et autre mobilier, pour les différentes activités selon les besoins.
- Utiliser tout appareil électrique ou mécanique destiné aux travaux de conciergerie.
- S'assurer de la propreté de tout espace qui requiert de l'entretien.
- Effectuer le grand ménage.

Les bâtiments sous la responsabilité du préposé-e à l'entretien ménager sont les suivants : à titre indicatif, parc du Voyageur, parc du Centenaire, parc Jasey-Jay Anderson, parc de Nos-Étoiles, parc Ryan, Espace public, parc Daniel-Lauzon, parc des Chutes, parc de la plage du lac Mercier, Place de la Gare.

Cette liste n'est pas restrictive. Malgré cette description, la personne peut être appelée à effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

#### Exigences

- Avoir complété et réussi une 5<sup>e</sup> année de secondaire.
- Détenir un permis de conduire classe 5, valide.
- Posséder trois (3) à six (6) mois d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Avoir le sens des responsabilités, autonomie et débrouillardise.
- Ponctualité et courtoisie.
- Bonne capacité physique.

#### Horaire de travail

La semaine de travail est de 40 heures par semaine échelonnée du dimanche au samedi. Le début et la fin du quart de travail varient en fonctions des besoins du Service. La personne doit être disponible de jour et en soirée.

**Période d'emploi prévue d'avril à octobre**

**Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 9 mars 2025**

**Par courriel au Service des ressources humaines :**

[rh@villemont-tremblant.qc.ca](mailto:rh@villemont-tremblant.qc.ca)

**Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant.  
Seules les personnes retenues seront contactées.**

La Ville de Mont-Tremblant, souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées »